

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal – Séance du 12 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 juin 2017 à 19h30 en Mairie de Saint Servin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Pascale FALLOURD, René PAULUS, Bernard BOUILLER, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Evelyne REGNIAUD, Jean-Claude PIERRAT, Christelle MALTAVERNE, Franck LAFAY, Marie-Yvonne DAKOWSKI, Arlette VOISIN, Gilbert BROCHOT, Philippe DESBROSSES, Jean-Claude DUFOUR, Jean-Luc DRUOT, Anne-Marie LALLEMENT

POUVOIRS : Catherine GRANDIN donne pouvoir à Nadine PALERMO

EXCUSES : Mickaël SERRIERE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadine PALERMO

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle les élections qui ont eu lieu. Nous pouvons retenir outre les résultats, deux faits marquants : une abstention record et un vote blanc important.

Face à cela, il faut s'interroger sur les raisons. En effet, les élus ont de plus en plus de difficultés à être audibles. L'enjeu à l'échelle communale est qu'au delà des réalisations et des investissements, une réflexion soit menée pour renforcer l'âme du village, le sentiment d'appartenance à une collectivité. La commission sur l'aménagement du centre-bourg doit poursuivre sa réflexion sur les espaces publics, comment en faire des espaces de rencontres, de partage et d'échanges, comment faire en sorte que les habitants se les approprient ?

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, souligne l'importance de l'implication des conseillers, de tous les conseillers, adjoints ou non.

« Retrouvons à l'échelle de la commune l'envie de réfléchir ensemble, ainsi les habitants qui le souhaitent peuvent se signaler en Mairie ».

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu de la dernière séance
- Dossiers en cours
- Travaux en cours
- Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 22 mai 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – DOSSIERS EN COURS

- Jury d'Assises – constitution du jury pour l'année 2018

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises.

Par arrêté du 16 janvier 2017, le préfet de Saône-et-Loire sollicite le tirage au sort à partir des listes électorales pour effectuer la répartition des jurés d'assises entre les communes.

A noter que la liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants et que les communes de plus de 1 300 habitants sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté.

La Commune de Saint Servin du Bois doit tirer au sort 1 juré triplé au regard du nombre d'habitants.

Suite à cette présentation, deux conseillers municipaux ont tiré au sort 3 noms à partir des listes électorales pour effectuer la répartition des jurés d'assises entre les communes.

- Réalisation d'un emprunt de 250 000 euros

Le budget 2017 voté le 06 avril prévoit de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 30% par de l'emprunt à long et moyen terme. Un montant de 310.000€ a été inscrit sur cette ligne 1641 au titre des prévisions nouvelles 2017.

Le 17 avril 2017 une première consultation a été lancée auprès des partenaires traditionnels des collectivités locales pour un emprunt de 250.000€ sur une durée de 20 ans.

Trois établissements bancaires sur les cinq consultés ont fait une proposition répondant à la demande de la Commune de Saint Sernin du Bois.

Après analyse des offres, le bureau municipal propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté aux conditions suivantes :

- Capital emprunté : 250.000€
- Durée : 20 ans
- Echéances trimestrielles
- Remboursement constant du capital
- Taux fixe de 1,62%
- Commission de 200€
- Déblocage des fonds dans le délai de 12 mois à compter de la signature du contrat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Bernard BOUILLER, adjoint chargé des finances et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté aux conditions susmentionnées et d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes au dossier.

- Subventions 2017 aux associations communales

Monsieur Jean-Luc DRUOT, président de la commission des Finances, rappelle au Conseil Municipal qu'un crédit de 10 000 euros a été ouvert lors de la séance budgétaire du 06 avril 2017, cette somme ayant vocation à être répartie en prenant en compte les demandes motivées des associations et les contraintes de la Commune.

La commission des Finances a examiné dans sa séance du 08 juin 2017 les propositions faites par son président Jean-Luc DRUOT au vu des dossiers soumis par les demandeurs.

Il est précisé que les membres de bureau des associations concernées ne prennent pas part au vote (ADESS, Amie de St Sernin, Comité des fêtes).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De reporter le vote des subventions concernant les demandes des associations portant la mention « en instance » dans le tableau ci-dessous,
- D'attribuer les subventions comme proposées dans le tableau ci-dessous :

Année 2017			
	2015 PM	2016 PM	2017
USSS	3 250 €	3 250 €	3 250 €
Tennis Club	400 €	400 €	<i>En instance</i>
OMS	400 €	400 €	<i>En instance</i>
La Saint Serninoise	70 €	160 €	160 €
Rugby Club St Firmin St Sernin Le Breuil	250 €	250 €	250 €
DDEN Creusot Montceau	20 €	20 €	20 €
Prévention routière	100 €	100 €	100 €
ADESS	277 €	250 €	250 €
Solidarités Services	80 €	80 €	80 €
Les Papillons Blancs	100 €	80 €	80 €
Amicale des donneurs de sang	150 €	150 €	150 €
OMC	2 000 €	2 000 €	<i>En instance</i>
Les Bandalous à St Firmin			300 €
Ecole de musique Arpège	350 €	350 €	150 €
Comité des fêtes	300 €	300 €	300 €
Amis de St Sernin	300 €	300 €	300 €
Mémoire fruitière	200 €	200 €	700 €
Syndicat initiative (fleurissement)	200 €	200 €	295 €
	8 447 €	8 490 €	6 385 €

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, confirme au Conseil Municipal la nécessité de mener une réflexion sur les missions des offices municipaux afin de leur permettre de porter une politique sportive et culturelle. De ces missions découleront l'affectation de financements en provenance du budget municipal.

- Maison de services au public (MSAP) à Saint Sernin du Bois – demande d'une subvention au titre du FNADT 2017 et du fonds inter-opérateurs

Madame Anne-Marie LALLEMENT, 3^{ème} adjointe chargée de l'action sociale, du logement, des services publics et des personnes âgées, rappelle au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention au titre du FNADT de 10 000€ pour le Relai de services publics (RSP) au titre de la 1^{ère} année de fonctionnement, de 7 500€ pour la 2^{ème} année, de 5 000€ pour la 3^{ème} année, et de 10 000€ pour l'année 2015.

Il est également rappelé l'attribution d'une subvention au titre du FNADT 2016 de 7 050€ pour la Maison de services au public. La demande de subvention de 7 050€ au titre du fonds inter-opérateurs n'a pas reçu de réponse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Solliciter une subvention au titre du FNADT et du fonds inter-opérateurs pour financer le fonctionnement de la Maison de services au public au titre de l'année 2017 dont le coût est estimé à 28 388.70€
- Adopter le plan de financements suivant pour l'année 2017 de fonctionnement de la MSAP :

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	26 759.00	FNADT	7 100.00
		Fonds inter-opérateur	7 100.00
Frais de fonctionnement	1 629.70	Commune	14 188.70
Total	28 388.70	Total	28 388.70

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE précise au Conseil Municipal que la labellisation de la Commune de Saint Sernin du Bois en Maison de services au public permet de reconnaître la Commune en tant que pôle de proximité.

Il est précisé que la Commune de Saint Sernin du Bois a souhaité engager la Maison de services au public à participer à la commission services au public dans le cadre du programme européen Leader de soutien au développement local qui se met actuellement en place sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau. Ce programme a pour objet d'accompagner et de contribuer au financement des projets sur la question de l'attractivité et de l'accueil avec différents axes et notamment celui des services publics.

Sur les services au public, l'orientation Leader est de renforcer l'accès de proximité, en particulier au travers des maisons de services au public et des espaces publics numériques.

Le programme Leader intègre dans son organisation des commissions thématiques. Ces commissions visent à créer du lien entre les acteurs du territoire, construire et partager une vision territoriale, chercher collectivement des solutions. Elles ont ainsi vocation à réfléchir sur leur thématique, définir les besoins, les méthodes pertinentes, aider à faire émerger et à définir des projets. Elles sont force de proposition auprès du comité de programmation, qui a la responsabilité de la mise en œuvre du programme Leader.

La première réunion de cette commission se tiendra le mercredi 28 juin 2017 à la mairie de Saint Sernin du Bois avec au préalable une visite de la Maison de services au public.

II – TRAVAUX EN COURS

Monsieur René PAULUS, 4^{ème} adjoint, chargé de la voirie, des travaux, de l'accessibilité et des espaces publics, fait le tour des travaux réalisés sur la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, informe le Conseil Municipal que suite à l'orage exceptionnel du 31 mai 2017, une réunion a été organisée avec les services de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau avec pour objectif la mise en place d'un plan d'entretien des fossés, de curage des ouvrages et de vérifications au niveau du réseau d'assainissement.

Il est ajouté que la portion de route « Chevroche » a été mise en agglomération. Les panneaux routiers ont été installés.

Le Conseil Municipal est informé que concernant la route départementale au Foulon, une demande de limitation de vitesse à 70 km/h entre les agglomérations, ainsi qu'une sécurisation au niveau des habitations a été faite au Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande faite auprès de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour l'amélioration de la sécurité au carrefour de la Navière, des études sont actuellement menées par les services communautaires.

III – QUESTIONS DIVERSES

1) Restauration de l’Eglise de Saint Sernin du Bois – demande de financements

Le Maire, Jean-Marc HIPPOLYTE, rappelle au Conseil Municipal que des demandes de financements pour les travaux de restauration de l’Eglise de Saint Sernin du Bois ont été déposées auprès du Conseil départemental de Saône-et-Loire au titre de l’appel à projet 2017 et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté au titre du programme « sauvegarde restauration – patrimoine de territoire ».

Il est précisé que dans le cadre de la restauration de l’Eglise, une partie concerne la réfection du clocher et une autre concerne la restauration des retables. Il est rappelé la convention tripartite entre la Fondation du patrimoine, l’association pour la restauration de l’Eglise et la Commune de Saint Sernin du Bois.

Concernant la seconde partie de restauration, une demande de financements peut être sollicitée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et du Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre du dispositif « ingénierie culturelle ».

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D’autoriser le Maire à déposer une demande de financements auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la restauration des retables inscrits par l’arrêté préfectoral du 21 avril 2000,
- D’autoriser le Maire à déposer une demande de financements auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre du dispositif « ingénierie culturelle » pour la restauration des retables inscrits par l’arrêté préfectoral du 21 avril 2000,
- D’autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

2) Projet Ados - CLSH juillet 2017

Madame Pascale FALLOURD, 1^{ère} adjointe chargée de la petite enfance, de la jeunesse, de l’éducation et de la culture, informe le Conseil Municipal de l’avancé du travail de la commission enfance jeunesse concernant le projet Ados.

Il est rappelé que l’idée était de permettre aux ados de Saint Sernin du Bois d’avoir accès à des activités de loisirs pendant l’été 2017.

Un travail a été mené avec la Commune du Breuil et il a été décidé que des ados de Saint Sernin du Bois pourront s’inscrire au Breuil. Il est précisé que le programme a été élaboré de façon concertée entre la Commune du Breuil et la Commune de Saint Sernin du Bois et que des activités seront proposées sur le territoire de la Commune de Saint Sernin du Bois.

Dans ce cadre, une convention sera signée avec la Commune du Breuil afin de définir les modalités d’exécution de cette collaboration.

3) Alimentation du site internet de la Commune de Saint Sernin du Bois

Monsieur Franck LAFAY, conseiller municipal et membre de la commission communication, rappelle à l’assemblée, suite à la diffusion de la procédure de soumission des informations pour le site internet de la Commune de Saint Sernin du Bois, la nécessité d’alimenter le site. Les propositions d’information doivent être conformes au document susmentionné.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le Maire,
Jean Marc HIPPOLYTE